COMMUNE DE BATS

DELIBERATION Nº 2023/12

Séance du 20 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents: 7

Votants: 7

Objet: Approbation du Compte administratif 2022 – Lotissement Lahitte

L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal: 16/03/2023

<u>Présents</u>: Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard

DUYTSCHE, Joel VIDOT et Marc DABESCAT

<u>Absents excusés :</u> , Karine LESPIAU, Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Paula MARTINET.

Considérant que les réalisations de l'année 2022 font apparaître les résultats suivants,

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- Dépenses

209 056.90€

- Recettes

208 806.92€

Soit un déficit de fonctionnement de 249.98€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses

208 806.92€

- Recettes

306 007€

Soit un excédent d'investissement de 97 200.10€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte administratif 2022 du budget primitif du lotissement Lahitte
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT:

Dépenses : art 001 - 249.98€

SECTION INVESTISSEMENT:

Recettes: art 002 - 97 200.10€

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire, DUPOUY Jean-Mare